



Pontivy, le 8 avril 2021

## Objet : Création de l'Espace Autonomie Santé Centre Bretagne

Docteur, Madame, Monsieur,

La loi relative à l'Organisation et la Transformation du Système de Santé (loi n° 2019-774) du 24 juillet 2019 prévoit via l'article 23 la mise en place des dispositifs d'appui à la population et aux professionnels pour la coordination des parcours de santé complexes.

Concrètement, les dispositifs existants, et notamment les **réseaux de santé et dispositifs MAIA**, vont devoir **converger pour devenir un Dispositif unique d'Appui à la Coordination (DAC)**.

Ces dispositifs prendront en compte **toutes les demandes d'appui à la coordination, quelle que soit la problématique** (médicale et/ou médico-sociale), **quel que soit l'âge ou la pathologie des personnes**, sans critère d'exclusion. Ils s'appuieront dans leur réponse sur les ressources du territoire, et interviendront selon le principe de **subsidiarité**.

Pour ce faire, dès 2019, l'association Pondi CLIC et sa région (CLIC de la région de Pontivy et dispositif MAIA Bretagne Centre) et le Réseau Palliatif Centre Bretagne ont initié un travail avec de nombreux acteurs du territoire, appuyé par l'ARS Bretagne et les Départements des Côtes d'Armor et du Morbihan.

Ce travail a abouti à la création d'un DAC, au 1er janvier 2021 : **l'Espace Autonomie Santé Centre Bretagne**. Ce nouveau dispositif est financé par l'Agence Régionale de Santé Bretagne et le Département du Morbihan.

**Situations complexes ? Un interlocuteur unique :  
l'Espace Autonomie Santé Centre Bretagne**

### **Qui peut nous contacter ?**

- Les acteurs du soin ; de l'accompagnement ; de la prise en charge (professionnels de santé, sociaux, médico-sociaux, ...)
- Les patients, les bénéficiaires, les aidants, ...

### **Sur quel territoire ?**

Pour toute personne habitant, ou pour tout professionnel intervenant sur une des communes de :

- Centre Morbihan Communauté,
- Loudéac Communauté Bretagne Centre,
- Pontivy Communauté,
- Roi Morvan Communauté.

## Dans quelles situations nous contacter ?

Face aux situations ressenties complexes, quel que soit l'âge, la pathologie, le handicap de la personne.

## Pourquoi nous contacter ?

Pour que chaque personne puisse bénéficier d'un parcours de santé et de vie coordonné entre les différents professionnels.

## Quel appui vous est proposé ?

Face à ces situations, l'Espace Autonomie Santé Centre Bretagne vous informe, vous oriente vers les ressources disponibles qu'elles soient sanitaires, sociales ou médico-sociales.

Pour les situations qui le nécessitent, il vous soutient en accompagnant les personnes dans leur parcours, tout en coordonnant l'action des différents professionnels.

## L'Espace Autonomie Santé Centre Bretagne c'est aussi :

Un soutien pour vos pratiques et initiatives, afin de venir en appui de vos projets visant à l'amélioration des parcours de santé.

## Comment nous contacter ?

Pour toute demande d'appui ou pour toute information, vous pouvez nous contacter :

- Par téléphone : **02 97 25 35 37**
- Par mail : [contact@eascb.fr](mailto:contact@eascb.fr)

Nous programmerons prochainement des réunions d'information afin de vous présenter plus largement l'organisation et le fonctionnement du service.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer Docteur, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Gwendal ROLLAND  
Directeur

